



**Réseau National des ONGs des Droits de l'Homme
de la République Démocratique du Congo**

RENADHOC

National Network of Congolese Human Rights NGO

Secrétariat Exécutif National

**DECLARATION DU RENADHOC SUR L'ASSIGNATION EN RESIDENCE
SURVEILLEE DE M. ETIENNE TSHISEKEDI WA MULUMBA,
PRESIDENT NATIONAL DE L'UDPS**



- Kinshasa, 30 Janvier 2012 -

Secrétariat Exécutif National : N° 1517, Avenue Luanga (Croisement des Avenues Itaga & Croix-Rouge)
Quartier Ndolo / Commune de Barumbu, Ville de Kinshasa

Téléphone: +243 998 121 369 / +243 89 82 60 500 / ***E-fax***: 0044 871 25 920

E-mail: renadhoc@yahoo.fr – renadhoc@societecivile.cd – ***Site Internet*** : www.renadhoc.org

B.P. : 448 Kinshasa I - République Démocratique du Congo

**DECLARATION DU RENADHOC SUR L'ASSIGNATION EN RESIDENCE
SURVEILLEE DE M. ETIENNE TSHISEKEDI WA MULUMBA,
PRESIDENT NATIONAL DE L'UDPS**

Le Réseau National des ONG des Droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo, RENADHOC en sigle, s'insurge d'une part, contre la mise en résidence surveillée de Monsieur Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA, Président de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) et candidat à la dernière élection présidentielle du 28 novembre 2011, et d'autre part, contre la persistance des violations de la liberté de la presse en République démocratique du Congo.

En effet, depuis le 23 décembre 2011, date à laquelle Monsieur Etienne TSHISEKEDI, en contestation des résultats des élections proclamés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le plaçant en 2^{ème} position de l'élection présidentielle avec 32,33% derrière Joseph KABILA avec 48,95 %, a, après avoir déclaré que « *désormais il se considère comme le Président élu* », prêté serment à son domicile, en qualité du nouveau président de la République démocratique du Congo ; Le quartier de Limete où réside le Leader de l'UDPS est assiégé par des forces de la Police Nationale Congolaise et des Services de sécurité.

Tous les accès conduisant à la résidence de Monsieur Etienne TSHISEKEDI sont bouclés par des éléments de la police qui y ont érigé des barrières. Hommes politiques, Cadres de l'UDPS, membres de la famille, Défenseurs des droits de l'homme, les journalistes,... qui ont voulu rendre visite à Monsieur Etienne TSHISEKEDI ont été empêchés et éconduits par les éléments de la police nationale congolaise. Personne ne peut donc lui rendre visite et lui-même ne peut quitter sa résidence.

Aussi, les riverains qui résident dans le périmètre compris entre la 7^{ème} et la 12^{ème} rue, Limete, quartier résidentiel, vivent collectivement dans une situation d'otage et de psychose, sont soumis chaque jour à des tracasseries de toute nature, allant jusqu'aux rançonnements. Leur droit de circuler librement est systématiquement et délibérément violé.

Le RENADHOC note que cette situation imposée sans aucune justification aux habitants de ce quartier de Limete est insupportable et intolérable d'autant qu'elle viole fondamentalement la Constitution de la République et plusieurs instruments juridiques internationaux des droits de l'homme régulièrement ratifiés par la République Démocratique du Congo.

Par ailleurs, le RENADHOC constate avec amertume l'émergence d'une dérive frisant le totalitarisme dans le chef du Gouvernement, qui depuis la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 28 novembre 2011 dernier, a mis un terme aux manifestations publiques et, bien au-delà, à l'exercice des libertés publiques, pourtant garantis par la Constitution et par les instruments juridiques internationaux des droits de l'homme.

Toutes les manifestations de l'opposition sont violemment réprimées, les cadres et militants de l'UDPS n'ont plus accès à leur Permanence située sur la 10^{ème} rue, Limete, quartier résidentiel, les chaînes de télévision proches de l'opposition, notamment la RLTV, le Canal Futur TV, le CMC TV demeurent fermées jusqu'à ce jour, en dépit de la levée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) de la mesure de suspension qui frappait deux d'entre elles (RLTV et Canal Futur TV). Malgré tous les appels pour la réhabilitation de ces médias, le Gouvernement est resté impassible, sourd et stoïque.

Le RENADHOC condamne avec la dernière énergie cette tendance du Gouvernement à conduire la RDC dans un totalitarisme outrancier ainsi que « l'assignation en résidence » de Monsieur Etienne TSHISEKEDI.

Pour le RENADHOC, la paix, la démocratie et l'Etat de droit, aux prix desquels les congolais ont versé leur sang, sont gravement menacés.

C'est pourquoi, les ONG Congolaises des droits de l'homme réunies au sein du RENADHOC exigent ce qui suit :

1. Au Gouvernement de la République :

- La levée sans délai de tous les dispositifs policiers autour de la résidence de Monsieur Etienne TSHISEKEDI ;
- De garantir à Monsieur Etienne TSHISEKEDI tous ses droits et libertés fondamentales tels que garantis par la Constitution et les instruments juridiques internationaux des droits de l'homme, notamment la liberté de mouvement et de recevoir qui il veut, d'être visité par tous ceux et celles qui le désirent ;
- De rendre accessible la Permanence de l'UDPS ;
- De réhabiliter les chaînes de télévision RLTV, Canal Futur, CMC TV injustement fermées ;
- De cesser de museler la presse, l'un des piliers indispensables pour la consolidation de la démocratie et l'établissement d'un Etat de droit ;
- De respecter scrupuleusement l'exercice des libertés publiques, gage d'un Etat démocratique ;
- De promouvoir la cohésion nationale en procédant à la libération inconditionnelle de tous les détenus politiques et prisonniers d'opinion qui restent injustement incarcérés dans nos prisons.

2. Aux Acteurs Politiques Congolais (Toutes tendances confondues) :

- De cesser avec des discours sulfureux et des pratiques illégales et anticonstitutionnelles au profit des valeurs républicaines ;

- De tirer toutes les leçons du processus électoral en cours et de tout mettre en œuvre pour rentabiliser au profit du souverain primaire, les acquis des élections présidentielle et législatives de novembre 2011 ;
- De maintenir un dialogue constructif permanent avec la Société Civile Congolaise dans l'optique de promouvoir une synergie nationale et patriotique pour la défense et la sauvegarde de tous les attributs fondamentaux de la République.

3. A la MONUSCO :

- De jouer véritablement son rôle lui assigné par le Conseil de Sécurité des Nations Unies dans sa résolution 1991 du 28 juin 2011, en assurant de manière effective et efficace la protection de la population civile, souvent abandonnée à son triste sort ;
- D'intérioriser le fait que les opérations de maintien de la paix ainsi que les actions humanitaires, ne doivent pas être permanentes en République Démocratique du Congo. Notre Pays est fatigué de demeurer un Etat en perpétuelles mutations sociopolitiques.

4. A la Communauté Internationale :

- De s'impliquer résolument et de manière effective pour promouvoir la bonne gouvernance en République Démocratique du Congo et donner ainsi la chance au processus de démocratisation et de Développement durable, de se poursuivre et de se consolider.

Nous restons saisis de la question.

Fait à Kinshasa, le 30 Janvier 2012

Pour Le RENADHOC,



Fernandez MURHOLA
Secrétaire Exécutif National